

La Crazette

Numéro 24 – Septembre 2013

Dans ce numéro

- 1 Edito
- 1 Echos du Conseil Municipal
- 4 C'est à Cras !
- 4 Divers

Edito

Chers habitants de Cras,

Après un bel été, la rentrée scolaire est là. C'est toujours un moment important, voire même émouvant pour tous les jeunes concernés, soit par une première entrée à l'école maternelle, ou un passage au C.P., ou encore une entrée en 6^{ème} au collège.

Ce temps fort de la rentrée est marqué cette année par la mise en route des nouveaux rythmes scolaires. Un plus grand respect des rythmes biologiques de l'enfant, une journée de classe allégée, des temps périscolaires riches en activités artistiques, manuelles, ludiques, sportives, non obligatoires bien sûr, devraient permettre des liens forts entre école, commune, parents et enfants.

Des bilans d'étapes seront faits à chaque période de vacances scolaires, des réajustements seront sans doute nécessaires. Quoi qu'il en soit, enseignants, personnels, intervenants bénévoles et élus sont mobilisés pour faire de cette nouvelle façon de penser l'école une belle réussite.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce nouveau numéro de notre journal communal.

Recevez l'expression de mon respect et de mon dévouement.

Nicole DI MARIA



Echos du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 MAI 2013

DELIBERATIONS

- **2013-18 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les frais concernant l'étude du Centre Village tranche ferme n°1 « étude de cadrage paysagère, urbaine, et architecturale et de pré-programmation des équipements publics du cœur du village ». Il convient de mettre en œuvre la tranche conditionnelle n°1 concernant le programme technique d'aménagement de la parcelle face à la Mairie.

Monsieur Didier WATRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente aux membres présents les virements de crédits nécessaires afin de régler la dépense suivante :

Diminution sur crédits ouverts :
D2315 - Immobilisation en cours 4 200.00€

Augmentation sur crédits ouverts :
D203 - Frais d'Etudes, rech. dév., insert° 4 200.00€

Les virements de crédits présentés ci-dessus sont votés à l'unanimité.

- **2013-19 - RENOUELEMENT CONVENTION ATESAT (7 avril 2010)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la convention Atesat. Après lecture de celle-ci, Madame le Maire demande l'autorisation de signer le renouvellement de cette convention.

Considérant que la commune est éligible à cette mission, le montant annuel, sera sur la base annuelle de : 113.58 €.

Ce montant forfaitaire sera revalorisé annuellement selon l'index d'ingénierie, dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002, et de l'évolution de la population de la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte la demande.

- **2013-20 - AVENANT AU REGLEMENT DU COLUMBARIUM (2012-37)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le règlement du columbarium par un avenant permettant de rajouter les modalités suivantes liées à l'écriture : en blanc avec caractères « chancery » à l'échelle 40 mm pour les majuscules et 20 mm pour les minuscules ; tout médaillon apposé sur la porte de la concession ne devra pas dépasser 6 x 100 mm ; aucun entourage ne sera admis.

- **2013-21 - STATUTS DE LA NOUVELLE 3C2V**

Madame le Maire donne lecture des statuts définitivement adoptés par la Communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors issue de l'adhésion des communes de St Quentin sur Isère, Montaud et la Rivière.

Mode de représentation des délégués pour 2014.

Madame le Maire rappelle qu'il existe actuellement 42 délégués et donne lecture de la proposition du nouveau mode de représentation des délégués pour 2014, avec les règles de majorité qualifiée suivantes : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou 50% des communes représentant les deux tiers de la population (sans droit de veto de la commune principale).

Le conseil communautaire du 10 avril 2013, à la majorité (38 voix pour et 2 abstentions) a donné sa position de principe sur la représentativité des communes pour les échéances de 2014 selon le principe suivant : 40 délégués répartis de manière proportionnelle au regard de la population puis correction pour les deux communes sans délégué et pour la commune de Vinay. La 3C2V a notifié cet avis aux communes membres.

- **2013-22 - FOUR A PAIN**

Mme le Maire rappelle qu'une personne de la commune a donné un four à pain. Ce four a été démonté et sera reconstruit sur la propriété communale et classé d'intérêt public.

Madame le Maire propose de mandater un architecte pour établir les plans et pouvoir ainsi déposer un permis de construire.

Ce four se situera à proximité des ateliers communaux, et orienté sud. La superficie du projet est de 6 x 6m.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

- **2013-23 - COMICE AGRICOLE**

Mme le Maire donne lecture du courrier du comice agricole du Sud Grésivaudan qui sollicite la Commune pour l'organisation de la Fête de l'Élevage. Une subvention exceptionnelle de 100 € a été votée.

QUESTIONS DIVERSES

- ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RESTANT A EFFECTUER DANS LE NOUVEAU CIMETIERE

Madame le Maire a sollicité une subvention auprès du Sénat, sur des fonds parlementaires afin de pouvoir mettre en œuvre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La séance est levée à 23 heures.

SEANCE DU 9 JUILLET 2013

- **SEDI**

La commune de CRAS a décidé de rénover l'éclairage public sur son territoire, d'une part pour être en conformité avec la loi, et d'autre part pour réaliser, à terme des économies d'énergie.

Suite à la visite du technicien en charge de notre secteur, le syndicat des énergies du département de l'Isère auquel nous adhérons a étudié la faisabilité de la mise en sécurité des armoires et horloges astronomiques de la commune.

Le prix de revient prévisionnel se monte à 3 825 €. Les financements externes (subventions) seraient de 3 054 €. Il resterait donc à la charge de la commune 771 €.

Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, prend acte de l'avant-projet et décide à l'unanimité de faire exécuter les travaux.

- **RUISSEAU DES FEUGERES**

L'étude confiée au RTM est aboutie. Les travaux envisagés permettront de sécuriser de manière définitive le centre village contre tout risque d'inondation. Dans le contexte actuel, il convient maintenant de permettre aux communes de Cras et Morette de prendre rang en ce qui concerne les subventions utiles au financement de ce projet.

Le système de subvention le mieux adapté proposé par l'Etat passe par « les fonds Barnier ». 25 % de la dépense sont pris en compte. Cette subvention est cumulable avec d'autres types d'aides, dont la subvention du conseil général sur tout ce qui concerne les risques. (35 %).

- **DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Dès le 1er janvier 2015, les communes devront utiliser uniquement la procédure dématérialisée pour toutes les transmissions de documents comptables et/ou autres (actes administratifs). La mairie devra donc être équipée d'un nouveau logiciel. Le secrétariat est actuellement doté du logiciel MAGNUS. Le choix du matériel « I – MAGNUS » devrait donc être effectué, dans un souci de cohérence, et pour être en conformité avec la loi. Pour information, il est important de rappeler que la communauté de communes 3C2V s'est équipée du logiciel « I – MAGNUS ».

• PROCHAINE CRAZETTE

La parution de ce journal communal interviendra début septembre. L'équipe municipale devra rendre les articles pour le 25 août 2013.

• SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

La Loi impose aux collectivités un contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public : priorité aux écoles maternelle et élémentaire par rapport aux autres bâtiments (mairie, salle polyvalente).

• FOUR A PAIN

Débat sur l'emplacement le mieux approprié. Permis de construire à déposer dans un délai de 6 mois. L'association APLOMB intégrera cette construction dans le cadre d'une de ses formations qui pourrait se tenir en 2014.

QUESTIONS DIVERSES

• SITE INTERNET

Le pays sud-grésivaudan procède actuellement à une réactualisation de tous les sites communaux. La responsable viendra en mairie mardi 16 juillet à 14 heures. Bénédicte CHEVAL et Franck MICHEL participeront à la séance d'information.

• POINT SUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU COLUMBARIUM

Nous attendons encore 2 propositions afin de pouvoir faire un choix en toute objectivité.

• TAILLE DES HAIES EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC

Il sera procédé à un rappel de la législation en la matière.

• PROJET MSA

Une aide peut être attribuée à tout projet à connotation rurale. Bernard GAILLARD étudiera les conditions de recevabilité des candidatures éventuelles.

• REDECOUPAGE DES CANTONS

Le maire rappelle que les cantons sont appelés à évoluer, dès 2015. Ils sont en effet trop nombreux et pas équitables en matière de population.

Le maire rappelle que le canton est un découpage politique. Les élus estiment cependant qu'il semblerait légitime qu'on harmonise communauté de communes et canton, ceci pour une meilleure lisibilité et cohérence pour les citoyens.

En tout état de cause, la décision de ce découpage dépend uniquement du Préfet.

La séance est levée à 23 heures 30.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

TRAVAUX A METTRE EN ŒUVRE AVANT FIN 2013

• INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE DANS L'ATELIER COMMUNAL

Des devis ont été faits ; il convient de choisir si l'on privilégie un système par radiateurs ou héliothermes.

Les devis établis en 2012 devront être réactualisés pour le choix définitif. Une subvention sur fonds parlementaires a été accordée pour un montant de 3 300 €.

• CHOIX D'UN AMENAGEUR POUR LA PARTIE COLUMBARIUM DU CIMETIERE COMMUNAL

Nous retenons deux sociétés. Une nouvelle rencontre sera programmée pour préciser la commande et affiner les prix.

• REHABILITATION ET/OU RECONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE

Suite à l'étude globale effectuée par le biais du cabinet UP2M dans le but de tracer le développement futur de notre village, il convient maintenant d'envisager la reconstruction de l'école primaire qui figurait parmi les priorités.

Le Maire demande à Monsieur Didier WATRE Adjoint « chargé des finances » de présenter l'état des emprunts en cours et le montant des annuités de remboursement. Compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat plaçant les communes dans l'incertitude des recettes futures, l'équipe municipale estime raisonnable d'envisager, dans un premier temps, des travaux d'urgence (création d'un bloc de sanitaires, réfection de la salle de classe et du préau, création d'un hall d'entrée, ces travaux devant bien évidemment s'intégrer dans un projet futur plus global). Une nouvelle rencontre avec UP2M sera programmée début octobre.

• POINT SUR LA RENTREE

Les communes de Cras et Morette ont mis en place la réforme des rythmes scolaires. Les écoliers fréquentant l'école de Cras auront donc une semaine de classe sur 5 jours et non plus sur 4, l'objectif de cette réforme étant d'alléger la journée de classe et de réduire les inégalités. L'année 2013-2014 sera donc une année expérimentale au cours de laquelle des bilans d'étapes seront faits à chaque période de vacances.

QUESTIONS DIVERSES

• CRAZETTE DE SEPTEMBRE

Les articles étant finalisés, elle paraîtra d'ici la fin du mois.

Après les questions diverses, la séance est levée à 23 heures.



C'est à Cras

ATOUT CRAS



Remercie tous les villageois présents à la vogue.

Le challenge Atout Cras a été remporté cette année par la doublette d'Hervé Martoa et Amar Boumaiza.

Nouveau !

Atout Cras
vous propose
2 cours de gymnastique !

A partir du 11 septembre 2013,
le mercredi soir,

salle de motricité de l'école maternelle :

- **Gym douce et étirements** : 17H30 à 18H30,
- **Gym sportive et cardiotraining** : 18H30 à 19H30,

Renseignements au 04 76 07 88 15



Bientôt !

Atout Cras continue son tour du monde,
alors **réservez votre journée du 11 novembre !**

Et pour les jeunes collégiens, une soirée...

Infos...

Vous voulez être informés en premier des
événements en préparation par Atout Cras ?

Vous souhaitez retrouver des **photos des manifestations passées ?**

Alors **consultez notre blog**

<http://atoutcras.over-blog.com/>

... et même mieux : **abonnez-vous à sa « newsletter »**
en laissant votre adresse de messagerie.

Divers

DEMARCHES TELEPHONIQUES A BUT COMMERCIAL

Des appels téléphoniques au domicile des habitants peuvent faire croire à des actions en lien avec celles de la mairie (recensement, enquête sur la commune, rénovation de l'habitat, etc.).

Ces communications n'ont rien à voir avec la mairie. Elles sont commerciales.

Le secrétariat de mairie lorsque cela est nécessaire prend contact avec les habitants en s'identifiant, ceci aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Soyons vigilants afin d'éviter toute confusion.

LUTTER CONTRE LES DECHARGES SAUVAGES

La question des déchets déposés dans la nature est récurrente depuis longtemps. Devant l'ampleur du phénomène qui touche aujourd'hui la majorité des communes de l'Isère et malgré les efforts pour généraliser les lieux de collecte et de tri, les atteintes à l'environnement s'accroissent. Le chantier est vaste et plus complexe qu'on ne l'imagine et ne peut être appréhendé qu'avec la participation active des élus, des citoyens et des forces économiques.

Un guide édité par la FRAPNA est consultable en mairie.

LUTTE ANTI GRELE

L'association de lutte et de prévention contre la grêle sur la commune de Poliénas et les communes environnantes, a procédé le lundi 22 juillet 2013 en fin d'après midi, à trois tirs de fusées : 2 sur la commune de Cras et 1 sur la commune de Poliénas. En effet, l'alerte météo étant détectée sur notre département, le système de vigilance a donc été transmis aux personnes responsables des tirs. La menace s'est précisée vers 18h15, et les fusées ont été tirées. Le résultat s'est montré concluant, les cultures, les jardins, les habitations et les véhicules de notre secteur ont été ainsi préservés pour cette fois-ci. Tout au long de l'année, les membres de l'association, en relation avec le centre météorologique du secteur, assurent la surveillance et restent mobilisés, afin d'intervenir le moment opportun.

RECENSEMENT MILITAIRE

Filles et garçons, demandez votre inscription le mois de vos 16 ans.

LISTE ELECTORALE

Inscription en mairie avant le 31 décembre 2013.

LE DON DU SANG

E.F.S. (Etablissement Français du Sang)

Site de Grenoble

29, avenue Maquis du Grésivaudan

BP – 38701 LA TRONCHE Cedex

Tél. : 04.76.42.43.44

Toutes les informations concernant les horaires et même pour prendre un rendez-vous sur : www.rhonealpes.dondusang.net

Les besoins

Aucun traitement ni médicament de synthèse ne peuvent encore se substituer aux produits sanguins. Irréplaçables et vitaux, les produits sanguins sont indiqués dans deux grands cas de figure : les situations d'urgence, et les besoins chroniques, qui concernent des patients que seule une transfusion sanguine peut contribuer à guérir ou à soulager.

Les 7 principes fondamentaux de l'EFS

L'Etablissement Français du Sang s'engage à respecter sept principes fondamentaux.

- Anonymat

Seul l'EFS connaît l'identité du donneur et les données le concernant.

- Bénévolat

Le don du sang est gratuit et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit (argent, congés, etc.)

- Volontariat

Le don du sang est un acte librement accompli, sans aucune contrainte.

- Non-profit

Le sang et les produits sanguins ne peuvent être source de profit financier. Ils sont produits et fournis par un service public : l'Etablissement Français du Sang.

- Hygiène

Pour chaque donneur le matériel utilisé lors du prélèvement est stérile et à usage unique.

- Sécurité

Les tests de dépistage des maladies transmises par le sang sont effectués de manière systématique sur chaque don.

- Qualité

Le respect des bonnes pratiques et les nombreux contrôles sur le matériel et les produits garantissent la meilleure qualité des produits sanguins distribués aux malades.

Dans notre secteur, les prochaines collectes auront lieu à **Tullins-Fures : lundi 21 et mercredi 30 octobre** de 17h à 20h à la salle des fêtes de Fures.

MAISON DU CONSEIL GENERAL DU SUD GRESIVAUDAN



Café des aidants

Vous accompagnez un proche en situation de handicap. Vous êtes un aidant.

Une rencontre par mois sans engagement !

Vendredi 13 septembre
Ces inquiétudes qui ne me quittent plus

Vendredi 11 octobre
Vous avez dit répit ? Pour qui, pourquoi, comment ?

Vendredi 15 novembre
Quand mes limites sont atteintes

Vendredi 13 décembre
Aidants familiaux/aidants professionnels : comment collaborer ?

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE avec une participation demandée : une consommation

Venez partager votre expérience avec d'autres personnes vivant la même situation au restaurant "La Romina" de 15h à 17h
28, rue Aymard Durivail

SAINT-MARCELLIN

Renseignements : Maison du Conseil général du Sud Grésivaudan
Service autonome 04 76 36 38 38

isère CONSEIL GÉNÉRAL www.isere.fr

AIDANTS

INFOS PRATIQUES – N° UTILES

Mairie de Cras

Tél. 04 76 07 94 10

Courriel : mairie.cras@laposte.net

Horaires d'ouverture : mardi matin de 9h00 à 12h00 - vendredi après-midi de 13h30 à 17h00 - les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9h00 à 12h00

Ecole maternelle

Tél. 04 76 31 68 06

Ecole primaire

Tél. 04 76 07 26 78

Secrétariat Syndicat Scolaire Intercommunal

Tél. 04 76 07 85 58 - lundi, mardi, jeudi après-midi de 13h30 à 16h00

Déchetterie de Vinay

Tél. 04 76 36 79 29

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h00 - mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - samedi de 9h00 à 18h00

Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors

Tél. 04 76 36 86 26

Régie de l'eau et l'assainissement de la 3C2V

Pour toute question, demande : tél. 04 76 36 90 57

En cas de panne (urgence) : tél. 04 76 36 94 01

Urgences (depuis un portable) : 112

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Urgences médicales : 0 810 015 033

EDF Dépannage : 0 810 333 338

France Telecom (déplacement) : 0 800 083 083

La Crazette

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cras - 12 route des Ecoles - 38210 CRAS -

Tel 04 76 07 94 10 - Fax 04 76 07 55 87

Courriel : mairie.cras@laposte.net

Responsable de publication : Valérie VIEUX-MELCHIOR

Commission information et communication :

Valérie VIEUX-MELCHIOR - Franck MICHEL

Ne pas jeter sur la voie publique